

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2016

ACTION DE GROUPE ET ORGANISATION JUDICIAIRE - (N° 3204)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL322

présenté par

M. Clément, rapporteur et M. Le Bouillonnet, rapporteur

ARTICLE 47

A la deuxième phrase de l'alinéa 32, supprimer les mots :

« à la demande du juge ou de l'autorité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une précision inutile.